

# Brambles

## Politique de responsabilité sociale de l'entreprise

**Brambles Limited**

Révisée : le 1<sup>er</sup> janvier 2020

Version 2.0

## POLITIQUE DE RESPONSABILITÉ SOCIALE DE L'ENTREPRISE

### Introduction

Brambles occupe une place prédominante dans le secteur mondial des services techniques, œuvrant dans le monde entier.

Cette politique de responsabilité sociale de l'entreprise (« RSE »), adoptée par le conseil en juin 2003, a été communiquée à tous nos employés. Nous nous sommes engagés à ce qu'elle soit appliquée en permanence.

Cette politique résume les politiques plus détaillées déjà en place dans ce secteur et mentionnées dans le Code de conduite de Brambles. Le Code de conduite offre un cadre de référence déontologique et juridique que doivent respecter tous les employés dans l'exécution de leurs fonctions au sein de Brambles. Il stipule la conduite à adopter dans les relations avec nos clients, employés, actionnaires, fournisseurs et la collectivité. Ce document est publié sur notre site ([www.brambles.com](http://www.brambles.com)).

Brambles s'engage à produire des rapports et à communiquer ouvertement ses actions en matière de RSE.

Cette politique sera examinée de temps à autre et, si nécessaire, elle sera actualisée afin de rendre compte des changements dans nos activités et les meilleures pratiques.

### Intégrité commerciale

Nous attendons de tous les employés de Brambles qu'ils effectuent leur travail en vue d'améliorer la réputation du groupe. Les principes dominants qui doivent guider notre conduite et nos transactions commerciales sont les suivants :

- toutes les affaires doivent être traitées dans le respect des lois et règlements des pays où l'entreprise se trouve;
- nous exerçons une concurrence loyale sur les marchés où nous sommes présents;
- Les pratiques corrompues sont inacceptables. Les pots-de-vin, commissions illicites ou autres paiements illicites ne seront ni proposés à des tiers, ni acceptés par nos employés.
- les employés ne doivent pas participer à des activités qui représentent un conflit réel ou supposé entre leurs intérêts personnels et ceux de Brambles.
- Nous prendrons au sérieux les allégations des employés qui, usant de la politique du « Droit d'expression », exprimeraient des doutes sincères sur des actes répréhensibles à l'intérieur du groupe, sans menace de victimisation future. Comme le prévoit la politique de « Droit d'expression », ils ont la possibilité de faire part de leurs inquiétudes notamment à leur responsable direct, à tout membre des équipes juridique, audit et ressources humaines ou encore par le biais de l'assistance téléphonique « Droit d'expression ». Les questions qu'ils soulèveront donneront lieu à une enquête en bonne et due forme, suivie d'une action appropriée.
- Brambles ne verse pas de dons aux partis politiques.

### Environnement

*Nous attachons une grande valeur à l'environnement naturel et soutenons toute pratique opérationnelle qui respecte l'environnement. Toutes nos opérations doivent s'effectuer dans le respect des lois et règles appropriées et dans l'esprit des principes suivants :*

- respect de la Charte Zero Harm – avec engagement et contribution à de saines pratiques environnementales dans nos opérations quotidiennes;
- amélioration de l'utilisation efficace des matières premières et de l'énergie;
- diminution des émissions et des déchets;
- intégrité, honnêteté et respect dans les réponses aux inquiétudes exprimées par les collectivités;
- recherche de fournisseurs qui ont une approche proactive pour la gestion des risques environnementaux et qui gèrent des ressources naturelles de manière responsable.

### Notre personnel

*L'esprit d'entreprise de nos employés représente l'un de nos atouts majeurs. Les employés doivent être traités avec équité et impartialité et être récompensés pour leurs résultats. Nos règles fixant les conditions de travail nous engagent à :*

- assurer un environnement de travail dépourvu de dangers, en adoptant des meilleures pratiques en termes de santé et sécurité sur tous nos lieux d'opérations;
- adhérer au principe de l'égalité des chances au travail. Nous nous sommes engagés à développer une main-d'œuvre diversifiée, garantissant à chacun d'être traité avec respect et équité, sans distinction de race, de sexe, de couleur, de nationalité ou d'origine nationale, de classe, de religion, d'âge, d'infirmité, d'état matrimonial, d'orientation sexuelle ou d'identification sexuelle, d'opinion politique ou de tout autre statut protégé par le droit applicable;
- créer un environnement où chacun est incité à donner le meilleur de soi et à réaliser son plein potentiel, grâce aux possibilités d'apprentissage et de développement offertes;
- garantir que les employés sont en mesure de discuter de tout problème en rapport avec leur travail, assurés que celui-ci sera étudié avec équité, impartialité et confidentialité.

Nous respectons le droit des individus à la liberté d'association. Nos contacts avec nos employés sont inscrits dans des accords collectifs et individuels, conformément à la législation locale, aux coutumes et aux usages.

### Collectivité

- Nous aspirons à apporter une contribution positive dans les collectivités où nous exerçons nos activités, et à vivre en bon voisinage.
- Nos divisions détermineront leurs priorités en investissements collectifs, qui répondent le mieux aux besoins des communautés locales.
- Notre programme de participation bénévole encourage nos employés à s'engager dans la collectivité et répond aux demandes raisonnables de bénévolat, tout en apportant un soutien financier à des projets collectifs.

### Droits de la personne

Nous soutenons et défendons les principes énoncés dans la Déclaration universelle des droits de la personne, dans la Déclaration de l'Organisation internationale du Travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail et dans les Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme des Nations Unies. En particulier, nous n'accepterons pas l'exploitation de la main-d'œuvre enfantine ni aucune forme de travaux forcés, y compris le travail pénitentiaire, le travail en servitude, la servitude

pour dettes, le travail militaire, le travail servile ou toute forme de traite des personnes, sur nos propres sites, ni chez nos fournisseurs.

### **Fournisseurs**

Nous nous engageons à être un partenaire responsable et à valeur ajoutée dans la chaîne d'approvisionnement, en continuant d'adopter des pratiques commerciales durables au service de nos clients, de nos employés, de nos actionnaires, ainsi que des communautés qui les accueillent.

Un groupe de fournisseurs solide et dynamique est un élément essentiel de notre réussite à long terme. Nous comptons sur l'expertise et les compétences de nos fournisseurs pour répondre aux besoins changeants de nos clients. Et nous ne travaillons qu'avec les fournisseurs qui respectent toutes les lois applicables, y compris les lois applicables relatives au travail, à l'emploi, aux droits de la personne, aux salaires et horaires, à l'environnement et à la santé et la sécurité.

Nous nous engageons à travailler avec les fournisseurs afin de développer une chaîne d'approvisionnement plus efficace, plus sécuritaire et plus durable en adoptant les principes et les valeurs exposés dans le Code de conduite et la Charte Zero Harm.